



# AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR** du règlement R 206-2022 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2022, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange et de recyclage, et pour la vidange des installations septiques

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2022, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement portant le numéro R 206-2022;

**QUE** le règlement R 206-2022 a pour objet de fixer, pour l'année 2022, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques;

**QUE** ce règlement a une incidence financière importante pour la Municipalité, plus particulièrement quant aux revenus engendrés par ces taxes pour l'exercice financier de l'année 2022;

**QUE** ce règlement entre en vigueur le 8 février 2022, jour de sa publication;

**QU'**une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 8<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2022

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 heures et 9 heures 15 minutes le huitième jour de février sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com).

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce huitième jour de février 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Leblanc'.

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et greffier-trésorier